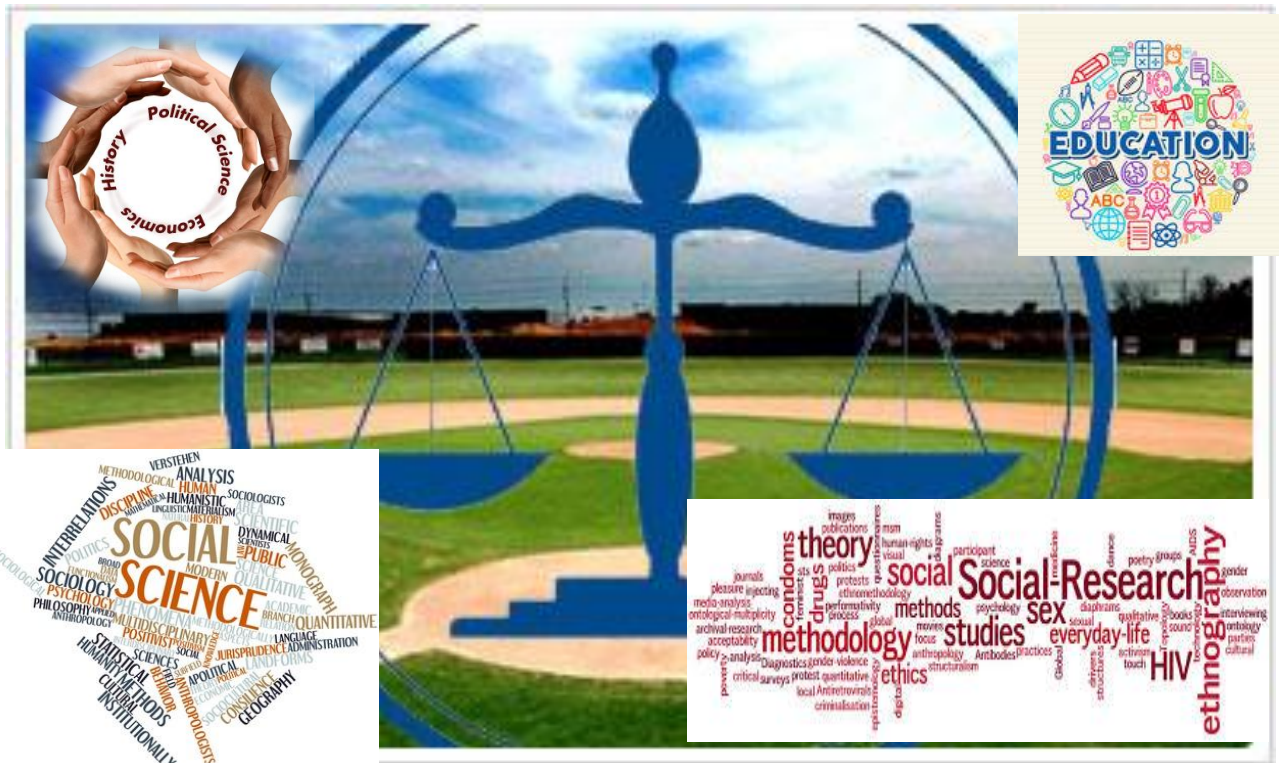




Email: editorijless@gmail.com

Volume: 4, Issue 3, 2017 (July-Sept)

INTERNATIONAL JOURNAL OF LAW, EDUCATION, SOCIAL AND SPORTS STUDIES (IJLESS)

<http://www.ijless.kypublications.com/>

ISSN:2455-0418 (Print), 2394-9724 (online)

2013©KY PUBLICATIONS, INDIA

www.kypublications.com

Editor-in-Chief

Dr M BOSU BABU

(Education-Sports-Social Studies)

Editor-in-Chief

DONIPATI BABJI

(Law)

©KY PUBLICATIONS



Choix victimel de la classification des Îles Ehotilé en parc national (Victim Choice of the Ehotile Islands Classification in the National Park)

Par Nassoua Antoine OKPO

Maître-Assistant à l'UFR Criminologie, Université Félix Houphouët Boigny de Cocody-
Abidjan



ABSTRACT

The study seeks to know the relationship between the choice of classification of islands in the park and the difficulties of life experienced by residents of the national park of the Ehotile Islands. Motivation theory was convened to understand this ranking initiative. However, the classic victimological theory to which we have recourse teaches that this choice of historical, cultural and valorization of the Ehotile people is victimel. A questionnaire and interviews with residents are exposed to the negative impacts of the ban and other measures that accompany the ranking. A negative perception of the classification of islands in the park is expressed by residents. Thus, the surveillance of the park is not the solution to the will of survival of the people who is a victim of his own choice. That's why, as the theories of victimization suggest, for the well-being of Ehotile, income-generating activities other than the exploitation of park resources are more than necessary.

Key words: Victim Choice - Protected Area - Ehotilé Islands - Park Perception - Ehotile Islands National Park

Résumé

L'étude cherche à connaître la relation qui existe entre l'initiative du choix du classement des îles en parc et les difficultés de vie que vivent les riverains du parc national des îles Ehotilé. La théorie de la motivation a été convoquée afin de comprendre cette initiative du classement. Cependant, la théorie victimologique classique à laquelle nous avons fait recours enseigne que ce choix de la reconnaissance historique, culturelle et de la valorisation du peuple Ehotilé est victimel. Un questionnaire et des entretiens avec des riverains exposent les impacts négatifs de l'interdiction et autres mesures qui accompagnent le classement. Une perception négative du classement des îles en parc est exprimée par les riverains. Ainsi, la surveillance du parc n'est pas la solution à la volonté de survie du peuple qui est victime de son propre choix. C'est pourquoi, comme les théories de la victimisation le suggèrent, pour le bien-être des Ehotilé, les activités génératrices de revenus autres que l'exploitation des ressources du parc sont plus que nécessaires.

Mots clés : Choix victimel - Aire protégée - Îles Ehotilé - Perception du parc - Parc National des îles Ehotilé

I. Introduction

Les aires protégées sont aujourd'hui au cœur des stratégies de conservation de notre planète. Elles jouent un rôle pour la construction de modèles de développement durable (Maldague, 2005). Cependant, la gestion collégiale des aires protégées qui s'inscrit dans ces stratégies de conservation rencontre des difficultés en Afrique. Selon Diallo (2011), l'Etat Guinéen a mis en place des dispositifs (législatif et institutionnel) de gestion et plusieurs

catégories d'aires protégées (parcs nationaux, réserves de biosphère, aires protégées transfrontalières, zone de conservation) dont la gestion qui se veut participative en associant les populations locales, souffre aujourd'hui essentiellement du manque de financements associé à l'insuffisance de la logistique nécessaire à une gestion opérationnelle et efficace. L'étude du cas du Parc National du Haut Niger révèle que les populations locales adhèrent à la gestion participative sans grande conviction, malgré la reconnaissance et la prise en compte du rôle des communautés traditionnelles.

Ces difficultés ont également été soulignées pour les aires protégées à Madagascar et en Côte d'Ivoire, où l'accent est très souvent mis sur les problèmes que rencontre généralement l'érection des domaines en parc ou réserve. En effet, selon Goedefroit (2002 :161), les riverains des aires protégées à Madagascar perçoivent les projets de conservation ou d'exploitation portant sur la biodiversité comme une ingérence et une menace pour les groupes autochtones. Ibo (2005) indique que ces observations de Goedefroit pourraient parfaitement convenir pour décrire la situation qui prévaut à la périphérie des aires protégées en Côte d'Ivoire. Car les populations ivoiriennes ont toujours interprété les classements de forêts comme une expropriation. A l'analyse, ajoute l'auteur, les us et coutumes des populations locales ont été ignorés au cours du processus de classification.

Les populations perçoivent également la cession du parc en gérance à une ONG internationale comme une vente à des étrangers d'une forêt de laquelle on veut à tout prix les faire partir. Amani et *al.*, (2016) ont relevé les difficultés liées à la participation des populations riveraines dans la conservation des aires protégées en Côte d'Ivoire et plus particulièrement du parc national des îles Ehotilé. Ces difficultés se présentent en termes d'irrégularité des programmes de sensibilisation, des échecs de l'association des populations riveraines dans les activités de surveillance du parc et des microprojets basés sur les activités socioéconomiques pour la conservation du parc.

Ainsi, les problèmes soulignés sont de natures diverses et mentionnent la démotivation des riverains. L'analyse de ces difficultés relevées appelle une autre lecture, une autre compréhension qui va au-delà de la démotivation des riverains. La compréhension de l'échec de toutes les stratégies de gestion participative de la conservation du parc national des îles Ehotilé importe d'interroger l'initiative du classement des aires protégées en Côte d'Ivoire, notamment le parc national des Îles Ehotilé. En effet, les îles Ehotilé émergent de la lagune Aby, au sud-est de la Côte d'Ivoire. Elles ont été érigées en parc national par décret 74-179 du 25/04/74 et font partie selon Malan (2009) des rares aires protégées au monde dont l'initiative du classement émane des populations riveraines, c'est-à-dire des cadres du peuple Ehotilé. Cette initiative visait officiellement selon l'auteur, la protection des vestiges archéologiques des sites et surtout la valorisation de l'histoire et de la culture des Ehotilé. Cette reconnaissance historique et culturelle initiée et obtenue par les acteurs Ehotilé, à travers le classement de leur patrimoine en parc national et plus tard en patrimoine mondial, aboutit à la satisfaction d'un désir collectif des Ehotilé qui pensaient être mis sous le boisseau pendant près de deux siècles d'annexion.

Ce choix du classement des îles en parc national a été certes libre et volontaire pour la circonstance comme le recommande l'approche philosophique du choix, en termes d'existence ou non du libre arbitre dans le processus par lequel cette opération est menée. Cependant, si un tel choix est une stratégie de reconnaissance du peuple Ehotilé, les conséquences négatives subséquentes à cette décision impactent gravement sur la vie du peuple Ehotilé. Les conséquences actuelles en termes de difficultés d'alimentations, de santé, d'énergie, etc. sont-elles associées à des risques acceptables ? Dans l'hypothèse où nous voulons connaître les facteurs explicatifs du processus de motivation, la théorie des attentes de Vroom évoquée par Rivaleau (2003) nous aidera à indiquer la valence, c'est-à-dire les gratifications que le peuple Ehotilé accorde au classement de leur territoire ; condition de production des besoins fondamentaux de la population et donc de survie de

celle-ci. La décision du classement et les conséquences actuelles de cette initiative nous amènent à convoquer les théories classiques de la victimologie selon lesquelles l'acte subi est la conséquence logique du comportement de la victime qui serait alors responsable de sa propre victimisation. Les Ehotilé sont victimes de leur propre décision du classement des îles en parc.

Cependant, des interrogations demeurent dans la mesure où le comportement actuel du peuple Ehotilé nous laisse entrevoir des conséquences logiques subséquentes à ce choix qui n'auraient certainement pas été pensées ou prévues. Nous pouvons alors nous demander si au moment de la prise de décision du classement des îles en parc, les acteurs Ehotilé avaient conscience des mesures d'accompagnement comme l'interdiction d'accès à leur forêt et plan lagunaire. C'est en cela que nous convoquons la théorie de la motivation afin d'analyser le processus motivationnel du choix opéré par les cadres Ehotilé. Quelles sont les motivations à l'origine de la décision de classement des îles en parc ? Pourquoi ce peuple a-t-il choisi le classement de leur territoire en parc nationale comme moyen de leur reconnaissance historique et culturelle ? Autrement, d'autres moyens n'étaient-ils pas possibles pour une telle reconnaissance ? Quels bénéfices obtient-on en Côte d'Ivoire suite à l'érection d'un domaine en parc ou réserve ? Le classement n'entraîne-t-il pas des conséquences sur la vie des riverains du domaine classé ou protégé ? Les trois objectifs visés par ce travail s'entendent en termes d'identification des attentes de la population riveraine du parc des îles Ehotilé, d'indication de la motivation à l'origine ou des facteurs explicatifs du choix des Ehotilé et d'exposition de l'impact négatif ou victimal de la décision du classement des îles en parc. L'hypothèse de recherche de ce travail est le choix du classement des îles Ehotilé en parc explique les difficultés de vie des riverains du parc.

II. Méthodologie

Le choix du site du parc des îles Ehotilé pour l'enquête a été fait suivant les objectifs de l'étude. Connaître les motivations du classement des îles en parc sous entend, rencontrer les populations et leur demander de donner les éléments susceptibles d'expliquer leur choix. Sur cette base, des enquêtes ont été menées dans les villages d'Etuessika et de Melekoukro où la population rencontrée se compose de différents groupes d'acteurs. Ceux-ci ont non seulement des rôles importants dans la conservation du parc, mais également vivent au quotidien les conséquences du choix opéré par leurs élites. Il s'agit des autorités coutumières et villageoises, des responsables des associations villageoises constituées des AVIGREN (associations villageoises de gestion des ressources naturelles) et des EVASS (équipes villageoises d'aide à la sensibilisation), des chefs de ménages, les habitants et des agents en charge du parc, issus de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)

La détermination de l'échantillon s'est faite à partir de la technique de l'échantillonnage par choix raisonné, à travers l'appartenance à l'un des groupes d'acteurs impliqués dans la conservation et le vécu des réalités de vie des riverains du parc. L'échantillon est constitué de soixante-dix (70) enquêtés. Cinq autorités coutumières et villageoises (le chef de village et deux notables de Melekoukro et celui d'Etuessika et son porte-parole), deux présidents de jeunes, huit jeunes d'associations locales AVIGREN, deux responsables EVASS (un de chaque village) et six personnes appartenant à ces équipes soit trois individus de chacun des villages. Vingt-cinq chefs de ménage soit quinze à Melekoukro et dix à Etuessika. Dix-neuf pêcheurs soit onze à Melekoukro et huit à Etuessika. Trois agents de l'OIPR, un chef adjoint de secteur d'Adiaké et deux agents.

Cette étude sur le choix victimal tient compte de la perception et de la représentation de la population riveraine des îles Ehotilé. Bien que quelques regroupements des réponses des personnes rencontrées soient faits, l'étude est basée sur l'approche qualitative qui a recours à l'observation directe et aux entretiens. L'observation directe a consisté à des visites sur le terrain afin de s'imprégner des réalités du milieu d'étude, notamment les comportements, les faits, gestes et paroles, et de se faire une idée sur les

difficultés de la conservation et des attentes de la population. La méthode d'analyse qualitative a servi à l'analyse qualitative des discours, des échanges afin de comprendre les différentes perceptions et de saisir les différentes représentations qui paraissent les éléments observables de la perception. Des entretiens semi-directifs individuels et de groupe avec toutes les parties prenantes dans la conservation et la perception des retombées du classement des îles en parc ont abouti aux résultats que nous présentons ci-dessous.

III. Résultats

Les résultats obtenus dans le cadre de cette réflexion se déclinent en trois parties. La première partie porte sur les Motivations à l'origine de la décision de classement des îles Ehotilé en parc. La seconde partie traite de l'impact négatif ou victimal de la décision du classement des îles en parc. La troisième partie s'intéresse à la perception et au comportement des Ehotilé vis-à-vis du parc national des îles Ehotilé.

Motivations à l'origine de la décision de classement des îles Ehotilé en parc

- Choix du classement des îles en parc national comme moyen de reconnaissance de l'histoire et de la culturelle

Plusieurs sources nous enseignent les origines des motivations de la décision de classement des îles Ehotilé en parc national de Côte d'Ivoire. D'une part, les autorités coutumières ehotilé ont découvert de nombreuses richesses que regorgent leurs îles et ont pris conscience de leur conservation pour les générations futures. Ils vont pour cela réunir leurs fils et leur faire part de leur volonté de préserver ces richesses. Monsieur K., une autorité coutumière nous enseigne que c'est eux-mêmes les Ehotilé qui ont demandé à l'Etat de prendre leurs forêts parce que certaines personnes ; ehotilé comme étrangers, notamment les Essouman, hôtes des Ehotilé, utilisaient à l'excès les ressources. Ceux-ci se servaient de toutes les ressources sans modération et sans penser aux générations futures. Cela entraîna des mésententes chaque fois que leurs parents se plaignaient à eux, et celles-ci aboutissent à des conflits qui étaient devenus récurrents. Une telle situation a engendré la volonté des Ehotilé de confier la gestion de leur patrimoine à l'Etat de Côte d'Ivoire. D'ailleurs, pour une telle représentation des Essouman, ceux-ci n'ont pas été associés à l'initiative, ni informés des discussions ayant abouties au classement des îles en parc.

D'autre part, une autre autorité coutumière ajoute des informations complémentaires. La prise de conscience en 1970 par les chefs de villages et des fils Ehotilé à Abidjan de l'intérêt historique, archéologique, religieux et touristique des îles Assokomonobaha, Balouaté, Nianmouin, Elouamin, Méa et Bosson Assoun alors inhabitées, a été l'œuvre d'un enseignant d'histoire d'Afrique à la Sorbonne, monsieur Mauny. Celui-ci était en mission à l'université d'Abidjan en 1968 et a découvert certains objets archéologiques au cours d'une sortie d'étude effectuée sur les îles. Les Ehotilé vont alors solliciter le classement de ces îles auprès du ministère de l'Education Nationale. Jean Polet de l'institut d'histoire, d'art et d'archéologie de l'université d'Abidjan va dès lors organiser des fouilles archéologiques qui aboutissent en 1974, au décret n°74-179 du 25 avril 1974 classant ces îles en parc national.

Le but du classement est de protéger et de conserver un site archéologique dans un intérêt scientifique et éducatif au profit, à l'avantage et pour la récréation du public. Pour ces populations, les îles représentent l'héritage que les parents leur ont laissé. Le chef du village d'Etuessika nous confie que les îles représentent un lieu sacré pour le peuple Ehotilé et donne une identité à ce peuple. *“C'est un lieu sacré, nos ancêtres y vivaient et jusqu'au jour d'aujourd'hui, ils y ont été enterrés, les cimetières de nos rois y sont. L'or et le diamant que nos ancêtres y ont enterrés sont là-bas. Les îles représentent en quelque sorte une carte d'identité du peuple Ehotilé. Nous avons tout sur les îles et c'est grâce à ce parc qu'on connaît les Ehotilé sur le plan national et international. C'est donc un bien commun d'une richesse inestimable pour tout ce peuple”*. Le chef de Melekoukro abonde dans le même sens en affirmant *“le parc est l'héritage de nos ancêtres. Sa conservation incombe d'abord aux fils*

Ehotilé, puisqu'il est très important pour l'avenir de nos enfants sur toutes les générations et donc pour le peuple Ehotilé et ensuite pour l'Etat qui en fait une réserve scientifique".

Pour une telle représentation des îles confiées à l'Etat dans le souci de sa conservation, et la préservation de sa biodiversité, quelles sont les attentes de ce peuple qui ne dépend que de ces territoires pour sa nourriture et son bien-être?

- **Attentes du peuple Ehotilé après l'érection de leur territoire en parc**

Les populations riveraines du parc Ehotilé s'attendaient à ce que l'Etat leur fournisse des mesures d'accompagnement, des incitants appropriés en remplacement des forêts et lagunes cédées à l'Etat de Côte d'Ivoire, surtout qu'aucune activité humaine source de revenus n'est autorisée dans le parc, mises à part les activités scientifiques et récréatives. Des séances de sensibilisation continuent d'ailleurs d'être organisées à l'endroit des populations à cet effet. Dans l'entendement du peuple Ehotilé, la présence du parc devrait leur apporter des projets et une multitude d'emplois. Ce qui n'est pas le cas soutiennent en chœur les populations Ehotilé. Ainsi, ajoutent les jeunes des deux villages visités dans le cadre de l'étude. *"Le classement des îles en parc n'a bénéficié à aucun village"*.

Des incitants appropriés tels les projets ou activités source de revenus sont absents pour palier au manque des domaines cultivables, puisque les principales activités économiques sont la pêche et l'agriculture, le parc est alors perçu comme un moyen de subsistance, d'où le peuple Ehotilé peut tirer des revenus et sa nourriture, sa consommation, à travers la pêche, les cultures sur les parcelles ancestrales localisées sur les îles et le prélèvement de bois de chauffe, de plantes médicinales et autres satisfactions de leurs besoins. Selon les jeunes des différentes associations et les chefs de ménages, *"des projets sont annoncés, cependant, ils n'ont pas de réalisations qui puissent avoir des effets concrets en termes d'occupation des populations et de moyens de leurs ressources"*. Selon le responsable de l'EVASS d'Etuessika, *"le parc ne génère aucun revenu aux villageois"*. Le président de l'EVASS de melekoukro précise la nature des projets que la population attendait. *"Le parc doit, selon notre entendement, favoriser des projets comme l'écotourisme qui doit permettre non seulement d'attirer les touristes mais aussi générer des fonds pour les riverains à travers les emplois autour de cette activité"*.

L'érection des îles Ehotilé en parc ne répond donc pas aux besoins des populations riveraines. En effet, le souci de conservation partagé par le peuple Ehotilé et l'Etat, ainsi que la satisfaction des attentes des Ehotilé pour la survie du peuple, ont amené l'Etat à initier des projets de création de plantations de bananes plantains et d'élevage. Le président des jeunes de Melekoukro soutient que les villages riverains ont bénéficié de microprojets qui n'ont pas véritablement profité aux populations pour manque de suivi. *"Nous avons bénéficié de microprojets de la part d'une ONG de l'ambassade du royaume uni nommée WWF, mais tous ces projets sont tombés à l'eau parce qu'il n'y avait pas de suivi"*. Ces projets ont été un échec non seulement pour la pauvreté de la terre des parcelles choisies pour les réaliser, mais aussi pour des raisons dues à la crise post électorale et des problèmes de gestion. Les agents de l'OIPR à travers le chef secteur soutiennent que *"le parc n'a pas encore bénéficié de projets qui puissent permettre de véritablement associer les riverains à la conservation et leur faire profiter des retombées"*. Le chef du village de Melekoukro ajoute *"depuis son classement, le parc national des îles ehotilé n'a pas bénéficié de réels projets pouvant occuper les riverains et procurer des ressources pour le bien-être du peuple"*.

Ainsi, le prélèvement des ressources sur le parc par les populations pour leur subsistance se justifierait par le manque de mesures d'accompagnement qui leur seraient préjudiciables. La volonté des Ehotilé de préserver la biodiversité et donc de classer leur patrimoine en parc national, ainsi que le manque de mesures d'accompagnement pour la survie du peuple impactent gravement les conditions de vie, le bien être et l'avenir des Ehotilé.

Impact négatif ou victimal de la décision du classement des îles en parc

Il faut noter que l'agriculture et la pêche constituent les principales activités des habitants des îles Ehotilé. Le chef du village d'Etuessika nous informe que *"la plupart des habitants des îles possédaient des champs de cocoteraies, de palmiers à huile, d'hévéas, de vivriers, d'ananaï, etc. et certains étaient des pêcheurs avant le classement en parc. Les Essouman qui réclament leur présence historique sur l'île Assoko et possédant de nombreuses plantations se disent lésés par le classement. Ces personnes ont accepté d'abandonner leurs champs et de céder 25 mètres des plans lagunaires pour s'installer sur les rives de la lagune"*.

Les conséquences négatives subséquentes à cette décision du classement des îles en parc impactent gravement sur la vie du peuple Ehotilé. Celui-ci rencontre d'énormes difficultés d'alimentation, de santé, d'énergie, etc. à cause de l'interdiction qui leur est faite, par les autorités étatiques, de pêcher dans un rayon de vingt cinq mètres des mangroves, de prélever les ressources nécessaires à leurs besoins d'alimentation, de santé, d'énergie, de bien-être et autres.

Selon le nouveau code forestier de 2014, en son article 47, les forêts du domaine public de l'Etat des collectivités territoriales sont affranchies de tout droit d'usage portant sur le sol forestier. Les défrichements y sont formellement interdits. Les articles 56 et 57 du code de l'environnement de 1996 stipulaient déjà que l'Etat interdit et réglemente l'exercice d'activités susceptibles de constituer, d'une manière ou d'une autre, une menace pour l'environnement, l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes (article 56) et détermine les périmètres de protection des points de prélèvement de l'eau destinée à la consommation humaine (article 57).

Certains villageois dénoncent ces mesures et l'inquiétude qui les habite pour leur avenir qu'ils qualifient de sombre, parce que n'ayant plus de domaines, source de revenus. Un jeune d'Etuessika raconte. *"Nos ancêtres ont décidé de céder ce patrimoine à l'Etat où toutes nos activités sont maintenant interdites. Bien que nous devons nous nourrir et prendre nos différentes familles en charge, nous ne possédons plus de terre pour la pratique de nos activités génératrices de revenus. Vraiment, cela ne nous arrange pas"*. Un autre jeune de Melekoukro ajoute *"un jour, les agents de l'OIPR sont venus nous dire de ne plus pêcher à vingt cinq mètres des mangroves. Or, nous ne pouvons pas avoir de poissons, si non très peu lorsque nous sommes loin des mangroves où les poissons se reproduisent. Cela est très pénible pour nous et nous met mal à l'aise"*. Le responsable de la jeunesse de Melekoukro indique que *"dans le parc, il y a tout ce dont la population a besoin en termes de protéines animales, de terres cultivables etc. Il n'y a donc pas de problèmes si les riverains y vont s'en procurer. Nos parents ont cédé ce patrimoine et c'est vrai qu'on dit de ne plus y mettre les pieds et non plus toucher à quelque chose, mais nous les jeunes, nous n'avons rien qui puisse nous permettre de respecter une telle interdiction. En contrepartie, il faut faire quelque chose pour nous. Autrement, nous continuerons de nous rendre sur les îles pour la satisfaction de nos différents besoins"*. Un adjudant de l'OIPR soutient que les besoins des populations est tel que si l'on veut satisfaire leurs désires, on finira par déclasser les îles. *"La pauvreté fait que tout le monde a les yeux rivés sur les îles qui restent des domaines propices aux activités agricoles pour la pluviométrie que favorise le parc. Cependant, si l'on écoute toutes les doléances des riverains, l'Etat finira par déclasser le parc. Il faut songer à mettre en place des activités qui puissent occuper la population durablement et fournir un bien-être et ceci permettra de ne pas agresser le parc. Vous voyez, les riverains nous menacent souvent de mort parce que nous les agents nous constituons un obstacle à leur épanouissement selon eux. Or nous sommes dans le secteur pour l'application des décisions Etatiques. Une telle situation installe une méfiance entre la population et nous. Les séances de sensibilisation sont souvent sans effet et, nous et nos familles respectives sommes exposés à toutes agressions"*. *"Les jeunes vont sur les îles pour se procurer des substances parce qu'ils n'ont*

pas d'occupations, ils n'ont rien à faire et sont dans les besoins" soutient un jeune de Melekoukro.

Ainsi, les jeunes n'ont pas d'emplois, les activités qui assuraient leur survie sont limitées de nos jours, la pression démographique ne fait qu'augmenter les besoins de la population, de l'autre côté, l'Etat n'entend pas revenir sur ses décisions d'interdiction des activités. Une telle situation et les propos de l'agent chargé de l'application des décisions étatiques et veillant à la conservation de la diversité biologique nous ont amené à demander à la population de donner leur perception des aires protégées et leurs comportements vis-à-vis de la conservation du parc et des éventuels projets pour réussir la conservation. Il ressort de nos entretiens que les riverains du parc ont une perception mitigée même si l'on peut noter la prédominance d'une image négative.

Perception et comportement des Ehotilé vis-à-vis du parc national des îles Ehotilé

- ***Perception des aires protégées et du parc national des îles Ehotilé par les Ehotilé***

Tableau n°1 : Appréciation des aires protégées par les Ehotilé

Appréciation des aires protégées	Nombre de réponses
Propriété de l'Etat, domaine interdit de toutes les activités de survie et d'épanouissement	59
Expropriation des forêts, des domaines	61

Comment le peuple Ehotilé appréhende-t-il les aires protégées par l'Etat en Côte d'Ivoire ? Une telle question a enregistré deux réponses principales des personnes rencontrées au cours des entretiens. Les 70 personnes rencontrées ont toutes répondu à cette interrogation. Il ne faudra pas faire l'erreur de faire la somme des réponses. Ce sont des réponses multiples. Pour soixante et une (61) personnes, les aires protégées sont vues comme une expropriation par l'Etat des parcelles, des domaines qui sont la propriété de la population. Ces domaines sont les sources de productions et conditions de leur existence. Une telle population est conditionnée par la production, le travail agricole. Selon un chef de ménage de melekoukro, *"nous ne possédons plus de terre pour pratiquer l'agriculture. Même le plan lagunaire est réduit de vingt-cinq mètres des mangroves et appauvri par l'utilisation excessive causée par la pression démographique. Or, nous avons des personnes et des familles à nourrir"*. Aussi, la population riveraine du parc pense que les îles, à travers leur classement, appartiennent désormais à l'Etat. 59 individus des 70 personnes rencontrées ont une telle représentation des îles. Ce domaine de l'Etat est interdit de toutes les activités de survie et d'épanouissement de la population. *"Les décisions concernant le parc nous sont imposées. Un jour, les gestionnaires sont venus nous dire de ne plus pêcher à partir de 25 mètres du parc, mais nous ne pouvons pas avoir de poissons dans la partie qui nous a été indiquée. Vraiment cela ne nous arrange pas"*. Dans l'entendement des Ehotilé, les aires protégées de l'Etat sont des domaines desquels l'Etat les a chassés pour s'en approprier et interdire toutes les activités de survie. *"C'est le véritable problème que rencontrent les populations dont les terres ont été classées en parcs ou réserves. Les domaines qui ont été le soutien de nos ancêtres en termes de ressources et d'alimentations sont classés propriété de l'Etat. Toutes les réalisations des populations sont interdites d'accès et de gros villages ont été contraints hors de la partie classée. Nous ne savons plus de quoi nous allons vivre et ce que nous allons laisser à nos enfants"*. Cette perception est également valable pour le parc national des îles Ehotilé. Il est vu par certains riverains comme des domaines qui leur ont été arrachés et desquels l'Etat les a chassés, mais surtout comme source de revenus et donc de survie des Ehotilé. Cette manière de voir ce parc est résumé dans le tableau n°2.

Tableau n°2 : Perception du parc national des îles Ehotilé par les Ehotilé

Appréciation du parc		Nombre de réponses
Lieu de pratique des activités de vie du peuple	Expropriation des forêts, des domaines	61
	Source de revenus, condition de production et donc de survie des individus	58
Bien commun, lieu de valorisation de l'histoire et de la culture des Ehotilé	Lieu sacré, héritage des ancêtres, bien commun	63
	Propriété de l'Etat, domaine interdit de toutes les activités de survie et d'épanouissement	56
	Carte d'identité des Ehotilé, lieu de conservation de la culture, de l'or, du diamant, protection des vestiges archéologiques, valorisation de l'histoire et de la culture des Ehotilé.	53

Comment le peuple Ehotilé appréhende-t-il le parc national des îles Ehotilé ? Les trois agents de l'OIPR n'ont pas répondu à cette question. Les réponses sont également des réponses multiples. Cinq types de perception ont été enregistrés avec des scores élevés. Ces réponses peuvent être regroupées en deux. Certains riverains considèrent le parc comme le lieu de pratique des activités de vie du peuple. D'autres par contre, voient le parc comme le lieu de la valorisation de la culture et de l'histoire du peuple Ehotilé.

Le groupe qui ne voit pas d'autres perspectives de vie mis à part le départ en ville, pense qu'il s'agit d'un domaine qui a appartenu à leurs ancêtres, à leurs parents et c'est de ces terres qu'ils vivent et qu'ils céderont à leurs enfants. Un chef de ménage affirme. *“C'est ce que nous avons hérité de nos ancêtres et nous le céderons également à nos enfants. C'est notre seul lieu de pratique de l'agriculture et de la pêche. C'est de cela que nous vivons et il n'y a pas d'autres moyens de survie pour nous. Cette interdiction nous prive de notre bien-être”*. Dans cette perspective, le parc est vu comme une expropriation des populations par l'Etat, des domaines qui leur revenaient de droit et de fait. *“Nos parents avaient toujours cultivé là-bas. Nos plantations y sont jusqu'à présent même et les agents avec certains de nos frères qui sont ‘des vendus’ nous interdisent d'avoir accès et de pratiquer nos activités”*. Deux catégories de personnes peuvent être identifiées dans ce groupe. Les jeunes âgés au maximum de quarante ans et les Essouman considérés comme les hôtes des Ehotilé qui disent ne pas être informés du classement de leurs terres en parc. Ces jeunes pensent que leur avenir a été hypothéqué par certains anciens qui croient être les dépositaires de la culture du peuple Ehotilé. *“Dans le parc, il y a tout. Les jeunes y vont pour ‘chercher pour eux’. On nous dit de ne pas toucher à quelque chose dans le parc, mais en contrepartie, que nous propose-t-on ? Nous n'avons rien pour nous faire de l'argent et nous épanouir. Certains pensent que nous agressons le parc, mais que nous reste-t-il pour vivre ? Les vieux ont leurs plantations et leurs biens qui leur permettent de vivre sans beaucoup de difficultés. Par contre nous les jeunes nous ne pouvons que nous tourner vers le parc”*.

L'autre groupe est composé des partisans du classement des îles en parc. Selon eux, c'est le seul moyen dont disposent les Ehotilé pour préserver l'histoire, la culture et les biens du peuple Ehotilé. *“Le parc, c'est la carte d'identité du peuple Ehotilé. Nous avons tout là-bas et c'est grâce à ce parc qu'on connaît les Ehotilé aujourd'hui. C'est donc un bien commun à conserver durablement pour la reconnaissance du peuple”*. Ils considèrent alors ce lieu comme un lieu sacré hérité des ancêtres qu'il convient de préserver. Confier ce domaine à l'Etat pour sa conservation est une opportunité qui mérite d'être soutenue.

Quels comportements découlent de ces perceptions divergentes du peuple Ehotilé ?

- **Comportements des riverains par rapport aux projets de conservation du parc**

De ces perceptions, deux types de comportements ont été observés. D'une part, ceux qui agressent ou infiltrent le parc pour se nourrir et s'épanouir et d'autre part, ceux qui militent et luttent dans des équipes et groupements de surveillance pour assurer l'intégrité du parc.

Les comportements des riverains dérivent de leurs différentes perceptions. Ceux qui considèrent le parc comme source de revenus et conditions de leur survie, infiltrent le parc pour chasser, prélever, pêcher au-delà des limites et comme ils le soutiennent, *“pour chercher pour eux et se maintenir en vie dans les villages”*. Les menaces anthropiques sont donc réelles pour le parc. Le président des jeunes de Melekoukro l'affirme. *“Il existe des personnes qui infiltrent le parc pour la capture de gros poissons, de crabes poilus, d'animaux sauvages... pour se nourrir, de rotins pour la fabrication et la vente des meubles en rotin, de plantes médicinales pour des soins, du bois de chauffe pour l'énergie ; la préparation des repas, le fumage et le séchage des poissons”*. Un jeune d'Etuessika soutient que *“des individus (les jeunes surtout) entrent dans le parc pour y extraire des éléments de la mangrove. Ils qualifient ces ressources de moyens de subsistance”*. Pour un chef de ménage d'Etuessika, *“les personnes qui infiltrent le parc y vont pour chasser les chauves-souris et pêcher de gros poissons destinés à la vente et à la consommation”*. Un jeune de Melekoukro attire l'attention des agents en affirmant, *“normalement, les gestionnaires devaient très souvent nous permettre de pêcher et chasser pendant une période car nous ne possédons plus d'espaces cultivables, de terres pour pratiquer l'agriculture, notre première source de revenus afin de nourrir nos différentes familles”*. Ces témoignages traduisent l'effectivité des activités humaines au sein du parc. Pour aboutir à l'objectif de conservation, des riverains s'associent aux agents de l'OIPR pour une surveillance du parc.

Assurer l'intégrité du parc demande de gros efforts de la part des agents de l'OIPR. Ceux-ci doivent mener des campagnes de sensibilisation pour le bien fondé de la conservation de la biodiversité à l'endroit des populations riveraines, installer et superviser les équipes villageoises de surveillance, créer et pérenniser des projets d'occupation et de survie des populations, etc. L'adjudant de l'OIPR s'étonne du comportement de non collaboration des riverains. Il a du mal à comprendre l'attitude de ceux-ci d'autant plus que l'initiative vient du peuple Ehotilé lui-même. *“Les riverains sont de mauvaise fois. L'initiative du classement des îles en parc provient d'eux-mêmes. En principe, nous n'avons plus besoin de sensibilisation. Nous nous attendions à une franche collaboration de leur part. Cependant, ce sont eux-mêmes qui nous créent toutes les difficultés que nous rencontrons dans le parc. Très souvent, ils nous menacent de mort”*. Les jeunes qui adhèrent à la conservation des îles appartiennent aux différentes équipes de surveillance. La majorité des Ehotilé âgés de plus de cinquante (50) ans et certains jeunes de moins de quarante (40) ans disent que *“les vrais problèmes de conservation du parc sont principalement constitués des jeunes des nouvelles générations, les jeunes Ehotilé et leurs amis étrangers ; Essoumans et Ghanéens. Ils prétextent la pauvreté et l'absence de perspectives pour leur avenir pour agresser le parc”*.

La valorisation de l'histoire et de la culture des Ehotilé passe par la sauvegarde des objets caractéristiques du peuple. Ainsi, l'or, le diamant, les cimetières des rois, les chauves-souris migrants, etc. doivent être préservés pour le bien du peuple. C'est pourquoi, le capitaine de l'OIPR soutient *“les autorités coutumières et certains jeunes sont motivés. Ils ont créé des comités de gestion villageoise pour faciliter notre tâche”*. Le président des EVASS de Melekoukro abonde dans le même sens. *“Quand les îles ont été confiées à l'Etat, nous avons constaté que certains de nos propres frères infiltraient et même continuent d'infiltrer le parc. C'est pourquoi, avec l'aide du Fonds Mondial pour la nature (WWF), nous avons choisi six personnes au niveau de chaque village, pour aider les agents de l'OIPR à surveiller le parc en commençant par la sensibilisation”*. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui en 2017, ces différentes équipes de sensibilisation et de surveillance ne fonctionnent plus. Les projets initiés pour maintenir les jeunes loin des activités agricoles et autres de destruction du parc connaissent un arrêt. Les jeunes qui défendaient la conservation des îles sont dès lors dans l'obligation de mener les activités interdites pour leur survie.

IV. Discussion

Les espoirs qui habitaient les populations des îles Ehotilé lors de la décision du classement de leur patrimoine en parc se sont évaporés face aux difficultés éprouvées. Celles-ci rencontrent d'énormes difficultés d'alimentation, de santé, d'énergie, etc. à cause de l'interdiction qui leur est faite, par les autorités étatiques, de pêcher dans un rayon de vingt cinq mètres des mangroves, de prélever les ressources nécessaires à leurs besoins d'alimentation, de santé, d'énergie et autres. Selon le nouveau code forestier de 2014, en son article 47, les forêts du domaine public de l'Etat des collectivités territoriales sont affranchies de tout droit d'usage portant sur le sol forestier. Les défrichements y sont formellement interdits. Les articles 56 et 57 du code de l'environnement de 1996 stipulaient déjà que l'Etat interdit et réglemente l'exercice d'activités susceptibles de constituer, d'une manière ou d'une autre, une menace pour l'environnement, l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes (article 56) et détermine les périmètres de protection des points de prélèvement de l'eau destinée à la consommation humaine (article 57).

Pourtant, le rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts de mai 2005 selon Blanc-Pamard et Ramiarantsoa (2010), demande que *"là où les forêts jouent un rôle primordial en permettant aux populations de faire face à la pauvreté, les droits de ces dernières devraient être protégés en garantissant l'accès aux produits forestiers ligneux et non ligneux et en assurant la sécurité foncière dans ce contexte"*. C'est pourquoi, nous interrogeons l'initiative de la création, par les autorités gouvernementales, d'activités génératrices de revenus qui se substituent aux revenus, aux privilèges et autres éloignements de la pauvreté liés à l'exploitation de la forêt et des plans lagunaires des îles. D'ailleurs, Selon le Programme cadre de gestion des aires protégées, PARC-CI (2008), l'Evaluation d'Impact Environnemental et Social a relevé que les prélèvements illégaux sont le fait, non plus seulement, de braconniers et de professionnels étrangers à l'aire protégée mais aussi des villageois des environs.

Partant de ces constats, il importe de savoir si cette initiative de l'Etat prend en compte les besoins et les désirs des Ehotilé ? La création d'activités est certes une bonne intention, mais pas de constat sur le terrain. Car, si la conservation des ressources du parc est un objectif à atteindre, un engagement des populations riveraines en termes de participation à la conservation exige leur implication effective résultant de, ou qui serait motivée par la prise en compte de leurs besoins. Le classement en parc serait une décision stratégique qui traduirait la préférence du peuple, puisque selon wikitionnaire (26.4.2017), une décision stratégique est un courage opposé constamment aux détracteurs, appliqué à une situation d'incertitude, se révélant perspicace dans la capacité à anticiper et réactualiser constamment pour s'adapter aux aléas de l'adversité.

Les Ehotilé étaient dans le doute, dans une incertitude de l'avenir du peuple. Dans ce sens, anticiper serait une solution adéquate, car Le petit Larousse illustré (2011 :51), le définit comme prévoir, supposer ce qui va arriver et y adopter par avance sa conduite. Dans cette même perspective, selon Missonnier (2007), l'anticipation s'enracine dans le passé, indissociable de l'histoire, l'accompagne en véhiculant sa mémoire individuelle, familiale et culturelle. C'est pourquoi, ajoute-il, face à l'incertitude de l'avenir d'hier et d'aujourd'hui, deux positions contrastées sont possibles ; l'anticipation et la prédiction. Où l'anticipation est une prévention humaniste alors que la prédiction est une prévention aliénante. Vaillant (1992) considère l'anticipation comme un mécanisme de défense adaptatif en envisageant de manière réaliste réponses ou solutions alternatives aux conséquences d'un événement. Pour Richard (consulté le 13 mai 2017), l'étude des comportements d'anticipation permet de déterminer dans quelles conditions l'organisme est capable de prévoir, à partir de la situation actuelle, la situation future et, par là, de s'adapter par avance à cette dernière.

Quant à la réactualisation, elle est le fait de remettre à jour, d'actualiser à nouveau. Or actualiser est rendre actuel, adapter à l'époque présente, c'est-à-dire l'époque de la volonté des Ehotilé de se revaloriser. Cependant, la signification qui conviendrait est selon

nous, celle qui tient compte du temps présent et d'une prévision dans le futur. En cela, la définition économique qui s'entend le calcul de la valeur d'un flux monétaire qui se réalisera à une date ultérieure, en tenant compte de la dépréciation dans le temps de ce flux nous apporte un élément important dans la compréhension de la décision qui doit être actuelle. Une telle définition ainsi que celle de l'anticipation tiennent compte du temps présent et d'une prévision dans le futur. La décision des cadres Ehotilé de classer les îles en parc devrait alors tenir compte de la dépréciation possible dans le futur. L'observation, la compréhension de la vie des riverains du parc et surtout l'échec des stratégies de la conservation collégiale du parc suscitent des interrogations sur la capacité à anticiper et à actualiser du choix opéré par les Ehotilé.

Ces deux variables devraient être le leitmotiv du choix du classement des îles en parc. Car anticiper et réactualiser sont des composantes essentielles des capacités d'adaptation et inscrivent une décision dans la durabilité en tenant non seulement compte du présent mais également du futur. Le petit Larousse illustré (2011 : 198) définit d'ailleurs le mot choix comme « l'action de choisir » étant donné que ce dictionnaire entend le mot choisir comme le fait d'« adopter par préférence, sélectionner, élire ». Le choix serait alors dans cette perspective, la possibilité d'adopter par préférence des solutions dans un système offrant une ou plusieurs options qui sont pour les Ehotilé, se laisser dominer ou se faire reconnaître. Il en résulte que le choix est l'ensemble de nombreuses opportunités offrant la liberté d'opérer une décision, de trancher, celle de se faire reconnaître pour les Ehotilé. Wikitionnaire (26.04.2017) indique qu'un choix résulte de la décision d'un individu ou d'un groupe confronté à une situation ou à un système offrant une ou plusieurs options dans la mesure où le terme choix peut désigner le processus par lequel cette opération est menée à bien et/ou est le résultat de ladite opération. Choisir selon Pepin (2012), c'est écouter les arguments de sa raison et en tirer des conséquences logiques. C'est dans cette logique qu'il affirme qu'un choix est rationnel, explicable. L'idée cartésienne de libre arbitre repose sur celle de choix. C'est faire preuve de libre arbitre, c'est être capable d'arbitrer en raison, de choisir de satisfaire un désir plutôt qu'un autre.

Dans cette étude, pour les Ehotilé, c'est le désir de reconnaissance plutôt que celle de l'annexion, de la soumission qui aurait motivé leur choix. L'étude du cas du Parc National des Îles Ehotilé révèle que, malgré la reconnaissance historique et culturelle des Ehotilé ainsi que la reconnaissance du rôle plus que déterminant des communautés traditionnelles, des populations locales, des riverains du parc pour la conservation de la diversité biologique, celles-ci adhèrent à la gestion participative sans grande conviction. A l'analyse du choix des acteurs Ehotilé, nous nous rendons compte que ce classement a suivi, a "écouté" les arguments de la raison de ce peuple. La théorie du choix rationnel peut être évoquée dans ce cas dans l'hypothèse que l'individu est rationnel et est donc à mesure de se fixer des objectifs et d'orienter sa conduite pour les atteindre. Elle a guidé alors les réflexions de l'analyse, puisque dans tous les domaines de la vie d'un Homme, comme le soutient Pepin (2012), ce dernier agit de manière rationnelle lorsqu'il est question de prendre des décisions. On regarde en fait le bénéfice qu'il est possible d'obtenir à partir de chaque décision. C'est ce niveau d'utilité, qui correspond donc à un niveau de satisfaction ou de bénéfice, qui nous amène à y associer un niveau de risque acceptable.

La décision du classement et les conséquences actuelles de cette initiative nous ont amené à convoquer les théories classiques de la victimologie selon lesquelles l'acte subi est la conséquence logique du comportement de la victime qui serait alors responsable de sa propre victimisation. Les Ehotilé sont victimes de leur propre décision du classement des îles en parc. Cette théorie est adaptée à la situation des Ehotilé qui subissent actuellement les conséquences négatives de la décision du classement de leur patrimoine en parc, lieu qui leur est interdit désormais. Bien que cette théorie rende compte du choix victimal des Ehotilé et donc est évocateur pour l'explication de la situation de pauvreté, du mal être social etc., les théories de la victimisation nous orientent vers les solutions possibles pour

atteindre non seulement l'objectif de la conservation, mais également celui du bien être, de l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement du peuple Ehotilé. L'Etat devra de ce fait développer l'écotourisme, des activités génératrices de revenus autres que l'exploitation des ressources du parc. La surveillance du parc n'est donc pas la solution aux cris de survie du peuple. L'occupation des populations par des activités génératrices de revenus sont nécessaires.

Conclusion

L'étude réalisée sur soixante-dix riverains du parc national des îles Ehotilé (bien que non représentatifs du peuple Ehotilé) vise à connaître l'impact de la décision du classement de ces îles en parc. L'hypothèse de recherche de ce travail selon laquelle le choix du classement des îles Ehotilé en parc national explique les difficultés de vie des riverains du parc, nous a conduit à identifier et à comprendre les motivations à l'origine de la décision du classement, à montrer l'impact négatif ou victimal de la décision du classement des îles en parc et à exposer la perception et le comportement des Ehotilé vis-à-vis du parc national des îles Ehotilé, notamment des projets de conservation initiés par l'Etat et certaines ONG. Ce comportement traduit l'insatisfaction des attentes du peuple Ehotilé. Ces difficultés entraînent des conséquences négatives sur le vécu et les réalités de la vie quotidienne des riverains du parc. Une perception négative du classement en parc découle de ces difficultés au point où il est vu comme un frein au bien-être et à l'épanouissement du peuple Ehotilé. La théorie de la victimologie classique rend compte du choix victimal des Ehotilé et donc est évocateur pour l'explication de la situation de pauvreté, du mal être social etc. Les théories de la victimisation selon lesquelles il n'est pas opportun de rendre la victime responsable du fait victimal, mais plutôt de tout mettre en œuvre pour le rétablissement de celle-ci, nous orientent par contre vers les solutions possibles pour atteindre non seulement l'objectif de la conservation, mais également celui du bien être, de l'amélioration des conditions de vie et d'épanouissement du peuple Ehotilé. L'Etat devra de ce fait développer l'écotourisme, des activités génératrices de revenus autres que l'exploitation des ressources du parc. La surveillance du parc n'est donc pas la solution aux cris de survie du peuple. L'occupation des populations par des activités génératrices de revenus sont nécessaires et urgent pour la conservation de la biodiversité des îles Ehotilé.

Bibliographie

- Amani, Y.C. Okpo, N.A. N'Da, H.R. (2016). Problématique de la participation des populations locales dans la conservation du parc national des îles Ehotilé (sud-est de la Côte d'Ivoire). La revue scientifique. Les Cahiers du CBRST Lettres, sciences Humaines et Sociales, n°10, Cotonou Bénin
- Blanc-Pamard, C. Ramiarantsoa, R.H. (2010). Pour un développement durable des communautés locales : Le challenge du transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables (TGRNR). Taloha, numéro 19, 30 janvier 2010, [http://www.taloha. Info/document.php?id=784](http://www.taloha.Info/document.php?id=784)
- Code de l'environnement en Côte d'Ivoire (3 octobre 1996)
- Diallo, S.M. (2011). Evolution de la gestion des aires protégées en Guinée : la difficile cohabitation des politiques publiques et des systèmes traditionnels: cas du Parc National du Haut Niger. domain stic.educ. Université du Maine, 2011. Français. <NNT : 2011LEMA3001>.
- Goedefroit, S. (2002). Stratégies patrimoniales au paradis de la nature. Conservation de la biodiversité, développement et revendications locales à Madagascar. In Cormier-Salem M. -C. et al. (éd.), Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux. Paris, IRD Editions, coll. Colloques et séminaires : 125-166
- Ibo, G. J. (2005). Patrimoines naturels au sud ; une nature à négocier, des droits à inventer. IRD Editions. <http://www.openedition.org/6540>
- Jeuge-Maynard, I. (2011) .Le petit Larousse illustré, Larousse ? Paris

- Malan, D.F. Assi, A.L. Tra Bi, F.H. Neuba-Danho (2007). Diversité floristique du parc national des îles Ehotilé (littoral est de la Côte d'Ivoire). Bois et forêts des tropiques, n°292 (2) Diversité Biologique Flore, Côte d'Ivoire
- Malan, D.F. (2009). Religion traditionnelle et gestion durable des ressources en Côte d'Ivoire : cas des Ehotilé, riverains du parc national des îles Ehotilé, Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro2, septembre 2009, mis en ligne le 22 septembre 2009, consulté le 24 avril 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/8661>; DOI :10.4000/vertigo.8661
- Maldague, M. (2005). Traité de gestion de l'environnement tropical ERAIFT, Université de Kinshasa, 650 pages.
- Missonnier, S. (2007). La prévention, l'anticipation et la prédiction, 2007/1 (n° 41), Éditeur : ERES, <https://www.cairn.info/publication-de-Missionnier-Sylvain--135282.htm>
- Moreau, M. (2007). Participation du public en matière d'environnement : davantage de clarté pour les acteurs de terrain. www.uvcw.bc/plan-du-site/disclaimer.cfm
- Nouveau Code forestier en Côte d'Ivoire : quelles implications pour les droits fonciers ? fern, fern.org/fr/CodeforestierCI (14 Juillet 2014), www.fern.org. IRD EDITIONSleslibrairies.frDecitreMollatAmazon.fr
- Pepin, C. (2012). Les Vertus de l'échec. Allary Éditions. <http://www.philomag.com/charles-pepin>
- Documentation du Ministère D'état Ivoirien, Ministère De L'environnement et l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves E1931, Programme cadre de gestion des aires protégées – PARC-CI (2008). Etude d'impact environnemental et social
- Richard, J-F (consulté le 13 mai 2017). Anticipation, psychologie. Encyclopaedia Universalis [en ligne]. URL : <http://www.universalis.fr/encyclopedie/anticipation-psychologie/>
- Rivaleau, C. (2003). Les théories de la motivation. Cadre de santé.com <http://www.cadredesante.com/spip.IMG/pdf/doc-85.pdf>
- Vallant, G.E. (1992). *Ego Mechanisms of Defense. A Guide for Clinicians and Researchers*, Washington, American Psychiatric Press Inc.
- Wikitionnaire (26.4.2017). Choix.
-